



COURS COLLECTIFS PERMIS AM

PARCOURS DE FORMATION

Préambule des cours collectifs Permis AM :

Le permis AM est une formation obligatoire pour conduire des quatorze ans, un cyclomoteur ou un quadricycle léger qui n'excède pas 50cm³ ni une vitesse de 45 kilomètres par heure.

Rouler en cyclo, c'est pratique mais le risque d'être tué pour un conducteur de cyclo est vingt-sept fois plus élevé que pour un conducteur de voiture.

L'objectif de l'apprentissage de la conduite d'un cyclomoteur est de conduire en toute sécurité pour soi et les autres usagers de la route

Déroulement de la formation :

Un enseignant titulaire d'une autorisation d'enseigner de la mention deux roues anime les cours de code, et les cours hors circulation et en circulation salle pour le permis AM.

Pour la formation théorique des outils pédagogiques conforme au REMC (vidéos, films, affiche, paper board, outils connectés) sont mis à disposition des élèves pour faciliter leurs apprentissages.

1. Cours de code collectifs avec enseignant de la conduite en présentiel titulaire d'une autorisation d'enseigner : (durée de une heure)

Les cours de code AM deviennent des passages obligés pour bien acquérir les savoirs lié au nouveau code de la route. Les élèves s'entraîneront avec le livret spécifique AM.

Les cours de code sont classés selon les 4 thématiques :

- Réglementation
 - Le permis AM
 - La formation
 - Véhicules concernées
 - Les documents obligatoires
- L'équipement
 - Pourquoi
 - Lequel
 - Le casque, blouson, gants, chaussures
- Accidents
 - Statistiques
 - Les causes
 - En cas d'accident
 - Le constat à l'amiable

- Signalisation
 - Tu ralentis lorsque
 - Tu n'as pas le droit de
 - Tu es obligé de
 - Es-tu prioritaire
 - Autres panneaux
 - Les marquages au sol
 - Stationnement

2. La formation pratique hors circulation (durée de deux heures) :

La formation pratique permet l'apprentissage de la maîtrise du véhicule deux roues hors circulation.

- Installation sur le véhicule deux roues et vérifications d'usage
- Déplacement du véhicule à l'arrêt
- Démarrage et arrêt de précision
- L'équilibre à allure lente et rapide
- Evitement et freinage d'urgence.

3. La formation pratique en circulation (durée de quatre heures) :

Pour la formation du permis AM en circulation, l'élève doit être capable de circuler en agglo et hors agglo en appliquant les règles de conduite du code de la route et connaître les risques de la conduite d'un véhicule deux roues.

- Etre capable de
 - Circuler dans des conditions normales sur route
 - Circuler dans des conditions normales en ville
- Connaître
 - Les situations présentant des difficultés particulières

Les moyens et outils disponibles par l'agence :

- Un enseignant de la conduite titulaire de l'autorisation d'enseigner avec la mention deux roues
- Deux élèves maximum par formation au permis AM
- Une salle de cours collectifs avec rétroprojecteur et supports pédagogiques dématérialisés (DVD en ligne) et toujours actualisés
- Une piste sécurisée
- 2 scooters de 50cm³ et un véhicule auto-école.
- 2 gilets de sécurité auto-école et des appareils de communication en conduite
- A l'issue des sept heures de formation, l'auto-école remettra une attestation de formation valable quatre mois en attendant l'émission du titre définitif.